

ÉCOLE	<input checked="" type="checkbox"/> maternelle	STENDHAL
	<input type="checkbox"/> élémentaire	
	<input type="checkbox"/> primaire	
COMMUNE	VOREPPE	

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 17 JUI 2019

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école - Président : Mme Chatel	oui		
Maîtres de l'école			
Mme Sciberras	oui		
Mr Hermant	oui		
Mme Chica, TR		oui	
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
Mme Parré	oui		
Mme Vanaker		oui	
Mme Mathais		oui	
Inspecteur de l'Éducation Nationale : Helay Girard		oui	
Maire de la Commune ou son représentant : Mr Gussy, second adjoint	oui		
Conseiller Municipal :			
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : Mr Huet		oui	
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée : Mr Simonnet, représentant la MJC		oui	
Représentants des parents d'élèves suppléants			REPLAÇANT
Mme Kurzawa	oui		
Mme Roger	oui		
Mme Cochet	oui		

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
1	<p><u>Organisation générale de l'école</u></p> <p>1.1 Les effectifs prévisionnels pour l'année 2019-2020 se découpent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petite section : 18 enfants - Moyenne section : 31 enfants (2 départs et 2 arrivées) - Grande section : 26 enfants (1 départ et 1 arrivée + un enfant en inclusion 3 matinées par semaine). <p>Si les effectifs se confirment durant les grandes vacances (aucune arrivée supplémentaire), un redécoupage de la classe de moyenne section est envisagé. La classe de petite section deviendrait un double niveau petits/moyens avec 6 élèves très éveillés de moyenne section. Cette nouvelle distribution permettra d'alléger la classe de moyenne section ramenant ainsi l'effectif à 25 élèves.</p> <p>Le double niveau comporterait au total 24 élèves (18 petits et 6 moyens).</p>	
2	<p><u>Vie de l'école</u></p> <p>2.1 <u>Restauration scolaire</u></p> <p>Lors du précédent conseil d'école, les parents délégués ont été invités à venir déjeuner au restaurant scolaire. Mesdames Mathais et Cochet (parents délégués de grande section) s'y sont rendues et ont été agréablement surprises. Les enfants se montraient réceptifs aux plats proposés et acceptaient de goûter. Le retour est très positif. Pour plus de détails, il ne faut pas hésiter à consulter ces deux mamans.</p> <p>2.2 <u>Projets</u></p> <p>Les enseignants et parents d'élèves remercient Monsieur Le Maire et la mairie pour le prêt de la salle de l'Arrosoir et des microphones supplémentaires qui ont permis une meilleure diffusion des voix des enfants à l'occasion du spectacle de fin d'année. Nous avons également enregistré certains passages (didascalies) à l'école.</p> <p>Ils remercient également le sou des écoles pour les compléments apportés aux crédits mairie pour le financement du projet Théâtre. Ce dernier a permis à nos enfants d'assister à une pièce de théâtre, de présenter un excellent spectacle de fin d'année et d'apporter tellement à chaque élève sur le plan personnel et au niveau des apprentissages grâce aux différentes interventions d'Elodie DAVID (intermittente du spectacle) : travail sur la voix, le corps, l'espace scénique...</p> <p>Les enseignants souhaiteraient reconduire le projet Théâtre .</p> <p>L'ensemble des élèves va profiter d'une sortie à la ferme des lamas située à Réaumont. Cette sortie est possible grâce à l'alliance du sou des écoles (financement des entrées) et de la mairie (financement du transport). Nous allons également à l'Arrosoir pour assister à un concert des élèves de l'école de musique, que nous remercions.</p> <p>Enfin, le sou des écoles attribue une dotation de 30 euros par élève ; dotations qui seront investies dans du matériel pédagogique.</p>	
3	<p><u>Travaux et équipements</u></p> <p>La pose de volets roulants électriques sur l'ensemble de la façade ouest (dortoir et classe de petite section, salle de motricité) sera effectuée au début de l'été pour un coût total de 15 000 euros).</p> <p>Le réfectoire, composé actuellement de deux pièces ouvertes disposées en « L », va être transformé en deux pièces bien distinctes par la pose d'une cloison acoustique. Celle-ci permettra de séparer maternelle et élémentaire. De même, des petites cloisons mobiles vont être disposées entre les tables pour permettre une meilleure isolation phonique et déjeuner ainsi dans des conditions plus favorables. Enfin, un revêtement du sol, absorbeur de chocs, va être installé dans les deux salles. Le coût total de ces modifications s'élève à 30 000 euros.</p> <p>Le crédit mobilier actuel est de 152 euros annuel par classe. Un crédit bien insuffisant face aux réels besoins et au coût des meubles adaptés pour des classes. A savoir, par exemple, qu'une chaise dessoudée ne peut plus être réparée par les services de la mairie (par manque de temps du personnel de mairie et pour des raisons de sécurité), il faut donc la remplacer. Le prix d'une chaise s'échelonne entre 30 et 70 euros selon la qualité. La mairie à l'écoute, accepte de tenir compte de ces contraintes, d'établir des priorités et d'investir en tenant compte de besoins réels.</p> <p>Procès-verbal établi le 24 juin 2019</p> <p>Sylvie Chatel, Directrice</p> <p>Madame Parré, Secrétaire de séance</p>	